

Comité du programme et budget

Trente-troisième session
Genève, 13 – 17 septembre 2021

PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT POUR 2022-2023

établi par le Secrétariat

GENERALITES

1. Les services et le soutien apportés par l'OMPI à ses membres et à ses clients reposent sur des fondations solides, notamment ses locaux et ses systèmes informatiques. L'Organisation a besoin d'investir de manière continue dans les locaux, la sûreté et la sécurité et les projets informatiques pour entretenir et, le cas échéant, améliorer cette infrastructure, si elle veut rester adaptée à sa mission. À compter de 2013, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé le financement du Plan-cadre d'équipement de l'OMPI, qui comprend des projets d'équipement financés au moyen des réserves.
2. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des projets relevant du Plan-cadre d'équipement (PCE) approuvés par les assemblées des États membres de l'OMPI depuis 2013.

Tableau 1 : Vue d'ensemble des projets relevant du plan-cadre d'équipement (PCE), 2014-2021

Année d'approbation	Budget (en millions de francs suisses)	Horizon de la proposition de projet PCE	Observations	Document de référence
2013 ¹	11,2	2014-2019	Le plan couvrait 3 exercices biennaux (2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019).	WO/PBC/21/18
2017 ²	25,5	2018-2019	Projets proposés dans le cadre du PCE 2018-2027	WO/PBC/27/9
2018	3,0		<i>Projets supplémentaires</i>	WO/PBC/28/13
2019	19,0	2020-2021	Projets proposés dans le cadre du PCE 2020-2029	WO/PBC/30/11
2020	1,8		<i>Projets supplémentaires</i>	WO/PBC/31/12

POLITIQUE REVISEE RELATIVE AUX RESERVES

3. L'objectif de la politique révisée de l'OMPI relative aux réserves³ était de poursuivre le renforcement de la gestion financière et de la gestion des risques, de fournir des informations améliorées au Secrétariat sur la gestion courante des réserves, y compris les montants recommandés et les liquidités, et de préciser les prescriptions concernant l'établissement de rapports relatifs aux réserves. La politique révisée comprend un ensemble de principes révisés sur l'utilisation des fonds de réserve et de roulement (FRR) et des directives concernant le calcul des montants disponibles (principes n^{os} 1 et 2).

4. Outre qu'il énonce des lignes directrices applicables aux aspects financiers de la gestion des réserves, le principe n° 3 de la politique relative aux réserves veut que les projets financés au moyen des réserves soient des projets d'équipement extraordinaires et ponctuels. Le principe n° 3 prévoit en outre que les projets inclus dans le PCE peuvent être définis comme des projets de construction ou de rénovation ou des projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) qui sont nécessaires pour maintenir les installations et les systèmes de l'Organisation en adéquation avec sa mission moyennant des extensions ou additions majeures.

5. Le principe n° 4 veut que les propositions d'utilisation des réserves soient établies de manière exhaustive et comprennent notamment des informations sur l'intégralité des coûts sur le cycle de vie complet des projets, les avantages escomptés et l'incidence sur les flux et niveaux de trésorerie des réserves. Enfin, le principe n° 5 fournit des indications quant à l'horizon temporel de la mise en œuvre des projets proposés.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT FINANCES AU MOYEN DES RESERVES

6. Il est régulièrement fait rapport sur l'état d'avancement des différents projets du Plan-cadre d'équipement dans les rapports annuels et biennaux sur la performance de l'Organisation soumis au PBC. L'état d'avancement de chaque projet à la fin de 2020 figure à l'annexe IX du rapport sur la performance de l'OMPI en 2020⁴.

¹ La politique relative aux réserves et les principes à appliquer en matière d'utilisation des réserves exposés dans le document WO/PBC/15/7 Rev. définissaient le contexte de la proposition de PCE approuvée pour 2014-2019.

² La politique révisée de l'OMPI relative aux réserves définie dans le document WO/PBC/23/8 a servi de toile de fond aux propositions relatives au PCE approuvées à partir de 2018.

³ Document WO/PBC/23/8

⁴ Document WO/PBC/32/2

Note : La somme des différents éléments peut ne pas correspondre au total, les chiffres ayant été arrondis.

7. Le tableau 2 indique, pour chaque projet, les dernières informations relatives au budget utilisé au 31 mai 2021, ainsi que les dépenses programmées pour le reste de l'année 2021.

Tableau 2 : État d'avancement des projets relevant du PCE
(en milliers de francs suisses)

	Montant total du budget par projet	Dépenses cumulées au 31 décembre 2018	Solde restant dans la réserve pour projets spéciaux au 31 décembre 2020	À reverser aux excédents cumulés	Dépenses prévues pour 2021		Prévisions concernant la réserve pour projets spéciaux au 31 décembre
					Dépenses effectives ¹ au 31 mai	Dépenses prévues 1er juin au 31 décembre	
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/51)							
Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs	700	543	157	-	128	30	-
Système de gestion des contenus de l'Organisation ²	2 068	2 068	0	0	-	-	-
Sous-total du PCE (A/51)	2 768	2 611	157	0	128	30	-
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/57)							
Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI - Phase I ²	4 547	3 566	981	981	-	-	-
Plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT - Phase I	8 000	4 453	3 547	-	809	1 341	1 397
Plateforme informatique pour le système de Madrid	6 000	58	5 942	-	293	697	4 952
Plateforme intégrée pour les services de conférence	930	214	716	-	22	269	425
Studio multimédia ³	2 360	2 308	52	-	9	43	-
Mesure d'atténuation des coupures de courant dans le bâtiment AB - Phase I ²	700	444	256	256	-	-	-
Ascenseurs dans le bâtiment AB - Phase I	430	184	246	-	30	216	-
Gestion dynamique des incidents	400	99	301	-	21	85	195
Sous-total du PCE (A/57)	23 367	11 325	12 042	1 238	1 184	2 652	6 968
Projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement (A/58)							
Migration de la messagerie électronique vers les services d'hébergement en nuage	912	506	406	-	246	160	-
Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes	2 095	1 482	612	-	129	483	-
Sous-total du PCE (A/58)	3 007	1 988	1 019	-	375	643	-
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/59)							
Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI - Phase II	6 960	2 536	4 424	-	1 088	3 336	-
Projet d'externalisation du système de La Haye	3 001	704	2 296	-	335	741	1 220
Mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation - Phase II	2 718	577	2 141	-	359	622	1 159
Remplacement de la solution de dépôt en ligne (CMS) sur le Web	911	69	841	-	84	757	-
Système de gestion de la trésorerie (TMS)	250	-	250	-	67	183	-
Mesures d'atténuation des coupures de courant (bâtiments AB et GB) - Phase II	1 750	782	968	-	50	478	440
Modernisation des systèmes d'entraînement des ascenseurs - Phase II	1 420	57	1 363	-	22	1 068	273
Sécurité gaz et incendie	325	48	277	-	-	189	88
Renouvellement des principaux systèmes de sécurité informatique et physique	602	353	249	-	25	191	33
Mise à niveau des principaux systèmes informatiques de sécurité du Service de	447	94	354	-	195	117	42
Sous-total du PCE (A/59)	18 383	5 220	13 162	-	2 225	7 683	3 254
Projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement (A/61)							
Système intégré de gestion des performances (EPM) 2 ^e génération en nuage	825	-	825	-	-	413	413
Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes - Phase II	560	-	560	-	202	358	-
Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs Phase II - Gouvernance des identifications d'accès (IAG)	407	-	407	-	-	204	204
Sous-total du PCE (A/61)	1 792	-	1 792	-	202	974	616
Total des projets financés au moyen des réserves	49 316	21 144	28 173	1 238	4 114	11 982	10 838

¹ Les dépenses effectives en 2021 comprennent les préengagements et engagements.

² Ces projets ont été achevés. Ils seront clôturés et les soldes budgétaires correspondants seront reversés aux Excédents cumulés.

³ Le studio multimédia comprend un budget supplémentaire de 660 000 francs suisses, approuvé à la cinquante-neuvième série de réunions des États membres (document A/59/7) pour la finalisation du projet.

8. À la fin de 2020, le solde de la réserve pour projets spéciaux s'élevait à 28,2 millions de francs suisses. On estime que 1,2 million de francs suisses affectés à la réserve pour projets spéciaux ne seront plus requis, et cette somme sera, par conséquent, reversée aux réserves en 2021. Cette situation s'explique par le fait que les projets suivants ont été achevés sans dépassement de budget : i) l'achèvement de la phase I du Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI (981 384 francs suisses); ii) l'achèvement du projet relatif à la gestion des contenus de l'Organisation (192 francs suisses); et iii) l'achèvement de la phase I des mesures d'atténuation des coupures de courant dans le bâtiment AB (256 482 francs suisses).

MISE A JOUR CONCERNANT LE PROJET RELATIF A LA PRESTATION DE SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

9. Concernant le projet relatif à la mise à disposition d'un service de garde d'enfants, en 2019, le Secrétariat a retenu une approche double incluant la mise en place d'un programme pilote de deux ans pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 et l'examen des options possibles pour une solution à long terme⁵.

10. Le programme pilote de deux ans a été lancé en septembre 2019 avec une crèche située près du site de l'OMPI à Genève. Durant l'année scolaire 2019-2020, 11 enfants de membres du personnel de l'OMPI au total fréquentaient ce service et, pour l'année scolaire 2020-2021, ce chiffre était de 10. Le coût de ce projet pilote sur deux ans est estimé à 174 000 francs suisses.

11. En ce qui concerne la recherche d'une solution à long terme pour la prestation de services de garde d'enfants, et à la suite de discussions avec les directeurs généraux de l'OMPI et de l'ONUG à la fin de 2019, une étude de faisabilité a été réalisée pour un projet de crèche conjoint ONUG-OMPI. À cette fin, une parcelle potentielle a été identifiée dans l'enceinte de l'ONUG qui pourrait faire l'objet d'un bail à long terme (90 ans) avec l'OMPI. La gestion des services de garderie serait confiée aux services de crèche de la *Petite Enfance* de la ville de Genève et l'OMPI serait responsable du financement et de la gestion du projet de construction⁶.

12. Au vu des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, et compte tenu des nouvelles modalités de travail qui s'en suivent, et plus particulièrement du télétravail, le Secrétariat a décidé de suspendre le projet conjoint OMPI-ONUG susmentionné afin de revalider la portée et le cahier des charges des futurs services de crèche. L'OMPI, comme de nombreuses organisations, envisage un recours accru du personnel aux possibilités d'aménagement du temps de travail offertes dans le sillage de la pandémie de COVID-19, ce qui pourrait modifier la structure de la demande de services de crèche. Le Secrétariat souhaite également revoir le coût global d'un tel projet par rapport aux avantages escomptés, compte tenu de l'importance attachée à une gestion raisonnable et prudente des réserves de l'OMPI. Une mise à jour sera présentée lors de la 34^e session de la Commission de la protection des données. Afin d'offrir un service ininterrompu aux familles intéressées par l'offre de l'OMPI en matière de services de garderie, le Secrétariat a prolongé le programme pilote pour l'année scolaire 2021-2022.

MISE A JOUR CONCERNANT LE PROJET RELATIF AUX ESPACES DE BUREAUX SUPPLEMENTAIRES

13. En ce qui concerne les espaces de bureaux supplémentaires pour répondre aux besoins à long terme de l'Organisation, le Secrétariat a pris acte de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les modalités de travail traditionnelles. Dans ce contexte, il ne voit plus la nécessité de prévoir des capacités de bureaux supplémentaires par rapport à celles existant dans les quatre bâtiments situés aux abords de la Place des Nations. En outre, les stratégies de l'OMPI en matière de gestion de crise et de poursuite des opérations ont changé depuis la pandémie de COVID-19 au profit de modèles plus distribués, facilités par les technologies de l'information. Le Secrétariat a donc décidé que le bail de location du CAM sera résilié à la fin de 2021. Cela permettra à l'Organisation d'économiser environ un million de francs suisses par an, ce dont il a été rendu compte dans le programme de travail et budget proposé pour l'exercice 2022-2023⁷.

⁵ Paragraphes 11 à 13 du document WO/PBC/30/11.

⁶ Deux options avaient été retenues avec un coût estimé entre 5,4 et 7,4 millions de francs suisses pour le projet de construction uniquement, chacune pour 60 à 100 enfants de différentes tranches d'âge.

⁷ Document WO/PBC/33/10.

PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT (PCE) POUR 2022-2023

LE PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT POUR 2022-2023 ET SES FACTEURS DETERMINANTS

14. Le PCE pour 2022-2023 repose toujours sur les facteurs déterminants pour les projets d'équipement, présentés ci-dessous, afin de garantir que l'OMPI reste adaptée à sa mission. Ces facteurs facilitent également l'évaluation de la conformité des projets aux principes énoncés dans la politique révisée de l'OMPI relative aux réserves décrite ci-dessus.



- **Besoins opérationnels** – construire ou acquérir de nouveaux actifs, qui permettront à l'Organisation d'améliorer les services fournis aux États membres et aux clients de l'OMPI ou d'en étendre la portée.
- **Rapport coût-efficacité** – tirer parti des nouvelles technologies et de l'amélioration de l'équipement et des systèmes afin de réduire les dépenses de fonctionnement fixes.
- **Accessibilité** – investir dans des initiatives destinées à rendre les locaux et services de l'OMPI accessibles à toutes les parties prenantes, y compris aux personnes handicapées.
- **Durée de vie** – gérer efficacement le cycle de vie des biens d'équipement et des installations, notamment en procédant aux travaux essentiels de réaménagement et de rénovation ou au renouvellement des actifs usagés, afin de prévenir les risques liés à la sécurité et le non-fonctionnement de ces actifs.
- **Environnement** – investir dans des initiatives en faveur des énergies renouvelables, qui réduiront l'empreinte carbone de l'OMPI.
- **Réglementation** – mettre en œuvre des projets pour s'assurer que l'Organisation agit en conformité avec les cadres réglementaires fédéral et local de la Suisse, et avec les directives adoptées par l'ONU.
- **TIC, sûreté et sécurité** – mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection afin de réduire la vulnérabilité de l'OMPI en cas de menaces et de protéger les fonctionnaires, délégués et visiteurs ainsi que les données et les biens de l'OMPI.

LE PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT POUR 2022-2023, UNE PHASE DE TRANSITION

15. En 2020, le vérificateur externe des comptes a effectué un audit de performance des projets financés par les réserves. Le vérificateur externe des comptes présentera les résultats de cet audit dans le cadre de son rapport de vérification des états financiers de l'OMPI pour 2020 à la trente-troisième session du PBC, en septembre 2021.

16. Les recommandations du vérificateur externe des comptes peuvent être regroupées autour de trois thèmes principaux, comme indiqué ci-après :

Orientation stratégique	Gouvernance	Planification des projets
<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPI devrait envisager d'associer les différents projets [relevant du PCE] à ses objectifs essentiels et de les hiérarchiser pour permettre aux États membres de mieux comprendre les domaines d'investissement prioritaires. • L'OMPI devrait envisager une plus grande intégration du PCE dans sa stratégie à moyen terme. • L'OMPI, en consultation avec les États membres, devrait réexaminer les critères établis pour les investissements consacrés aux projets spéciaux afin de continuer à mettre l'accent sur leur nature spéciale et importante et de prévoir dans le budget des ressources pour un éventail plus large d'investissements au titre du renouvellement générique et des initiatives de moindre envergure dans le cadre du processus normal de budgétisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres souhaiteront peut-être fixer des seuils pour les projets inclus dans le PCE afin d'assurer l'efficacité du plan et de l'axer sur les principales initiatives d'investissement stratégique et, d'autre part, établir différentes exigences en matière d'assurance et de rapports afin de refléter la proportionnalité et l'ampleur du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPI devrait envisager la possibilité d'améliorer la teneur des documents de lancement de projet de manière à disposer des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure analyse de l'évaluation des options, y compris, s'il y a lieu, des options d'externalisation; - une définition claire de la situation initiale et des résultats escomptés pour procéder à une évaluation ultérieure et aider à mesurer l'optimisation des ressources; - une présentation plus globale des coûts totaux, y compris des coûts du cycle de vie des projets; et - les risques appropriés à la réalisation des objectifs du projet ainsi que les mesures d'atténuation réalistes permettant de déterminer le niveau réel de risque résiduel.

17. Le Secrétariat fait siennes les recommandations du vérificateur externe des comptes, qu'il considère comme des outils essentiels pour consolider l'orientation stratégique, améliorer la gouvernance et renforcer la planification des projets. Dans ce contexte, le Secrétariat souligne que la proposition de PCE figurant dans le présent document constitue une proposition transitoire, répondant, dans la mesure du possible, aux recommandations relatives aux domaines suivants :

- **Orientation stratégique** : associer les différents projets aux objectifs essentiels de l'OMPI et les intégrer au Plan stratégique à moyen terme (PSMT);
- **Planification des projets** :
 - i. définir clairement les niveaux de base et les résultats escomptés aux fins de l'évaluation ultérieure des avantages obtenus; et
 - ii. améliorer la présentation du coût global des projets, y compris sur l'ensemble du cycle de vie.

Il est à noter que, dès lors que la proposition de PCE aura été approuvée par les États membres, le Secrétariat intégrera toutes les autres recommandations relatives à la planification des projets, y compris l'analyse de l'évaluation des options et la gestion des risques, dans la documentation relative au lancement des projets.

18. Afin de donner suite aux recommandations du vérificateur externe des comptes concernant les critères déterminant les investissements au titre des projets spéciaux financés par les réserves et leur gouvernance de manière stratégique, détaillée et durable, les critères seront revus et mis à jour et serviront de base aux propositions de PCE lors des cycles futurs.

19. En outre, les seuils applicables aux projets à financer au moyen des réserves et leur hiérarchisation seront également traités dans les futures propositions de PCE. La différenciation des exigences en matière de présentation de rapports sera mise en œuvre pour les projets en cours et futurs dans le cadre des rapports sur la performance de l'OMPI.

PROPOSITION DE FINANCEMENT DES PROJETS RELEVANT DU PCE AU MOYEN DES RÉSERVES COURS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2022-2023

Compte tenu des besoins recensés pour les TIC, la sûreté et la sécurité, les projets qu'il est proposé de financer au moyen des réserves au cours de l'exercice biennal 2022-2023 sont récapitulés dans le tableau 3.

Tableau 3 : Plan-cadre d'équipement pour 2022-2023
(en milliers de francs suisses)

Projets	Total
<u>Projets relatifs aux TIC</u>	
Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI - Phase III	7 531
Plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT - Phase de transition ¹	800
Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes - Phase III	2 750
Transformation AIMS 2.0 - Phase I	2 900
Modernisation des systèmes de conférence	2 594
Gestion des services de l'Organisation (ESM)	1 500
Gestion et gouvernance des données	1 000
Sous-total projets relatifs aux TIC	19 074
<u>Projets liés à la sûreté et à la sécurité</u>	
Authentification moderne forte	897
Total	19 971

¹ Non compris la composante en nuage

20. Le coût total ponctuel pour les principaux projets prioritaires proposés en 2022-2023 s'élève à 19,971 millions de francs suisses.

21. Chaque projet et phase de projet proposé est indépendant. L'approbation des projets pour mise en œuvre en 2022/23 ne préjuge par conséquent d'aucune décision future relative au financement des projets ou phases de projets lors de l'exercice biennal suivant. Une description détaillée de chaque projet qu'il est proposé de financer au moyen des réserves figure dans l'annexe I.

NIVEAU D'UTILISATION DES RESERVES

22. Le premier principe (principe n° 1) défini pour l'utilisation des réserves dans la Politique révisée relative aux réserves concerne la disponibilité des montants au-dessus du montant recommandé de réserves. Il est estimé que le solde des réserves dépassant le montant recommandé des réserves et la réserve pour projets spéciaux sera de 358,7 millions de francs suisses à la fin de 2021. Par prudence, le calcul des réserves disponibles exclut : i) le fonds de roulement et l'écart de réévaluation au titre du principe 2 de la politique révisée relative aux réserves; et ii) le résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2021.

Tableau 4 : Estimation de l'état des réserves à fin 2021

(en millions de francs suisses)

Total des réserves¹ au 31.12.2020 (gains actuariels/(pertes)² exclus)	593,8
<i>dont :</i>	
Excédents cumulés au 31.12.2020	565,6
Réserve pour projets spéciaux au 31.12.2020	28,2
<i>Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2021</i>	
Montant prévu à reverser aux excédents cumulés	(1,2)
Dépenses prévues pour les projets financés au moyen des réserves en 2021	(16,1)
Projets relevant du PCE proposés	20,0
Réserve pour projets spéciaux (prévision) au 31.12.2021	30,8
Total des réserves (prévision) à l'exclusion de la réserve pour projets spéciaux au 31.12.2021	563,0
Montant recommandé pour les FRR en 2022-2023³	204,3
Solde des réserves excédant le montant recommandé des réserves⁴	358,7

¹Non compris le Fonds de roulement et l'écart de réévaluation

² Les gains/(pertes) actuariels au 31.12.2020 s'élevaient à -233,4 millions de francs suisses.

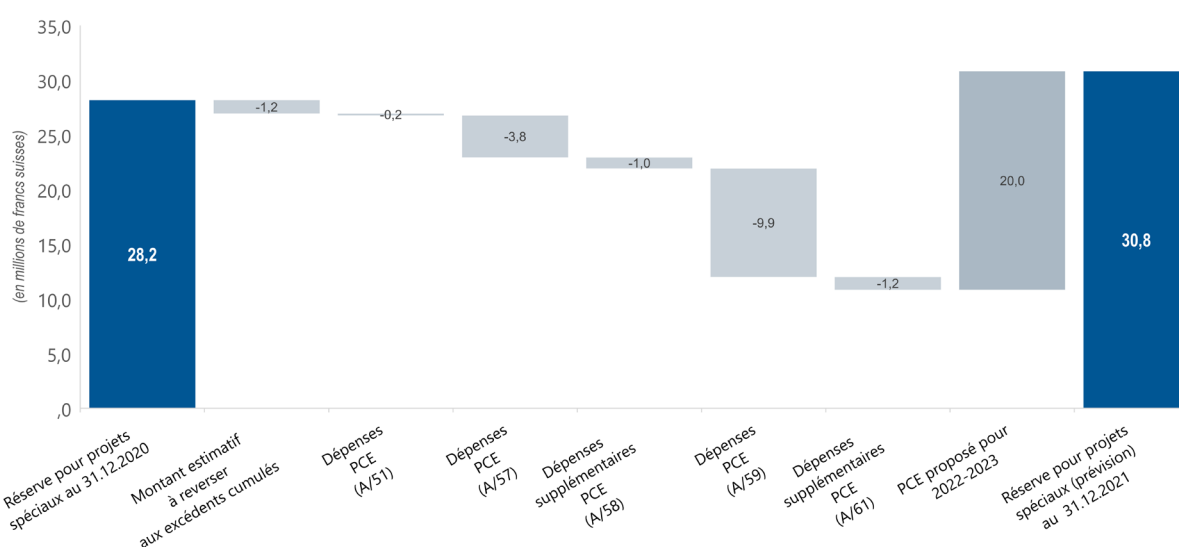
³ Le niveau visé des réserves est fixé sur la base des objectifs pour les unions déterminés dans la Politique révisée relative aux réserves, soit 25,8% du montant total du budget biennal pour 2022-2023 qui s'élève à 790,8 millions de francs suisses.

⁴ Ne tient pas compte du résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2021.

23. Comme l'illustre le tableau 4, les 19,971 millions de francs suisses proposés pour le financement des projets relevant du PCE en 2022-2023 peuvent être utilisés sans compromettre les niveaux recommandés pour les réserves, les soldes prévus pouvant largement couvrir les dépenses prévues pour les projets. En outre, les estimations relatives à la variation de la réserve pour projets spéciaux en 2021 sont illustrées dans le diagramme ci-dessous.

Variation prévue du niveau des réserves à fin 2021

(en millions de francs suisses)



24. Il convient de noter que, étant donné que les états financiers de l'Organisation sont établis sur la base des normes IPSAS, les dépenses liées aux projets informatiques seront comptabilisées lorsqu'elles remplissent les critères de comptabilisation requis. Pour chaque projet, il sera déterminé si la comptabilisation est permise au titre des normes IPSAS dès que

des informations détaillées concernant les coûts et le calendrier de mise en œuvre seront disponibles. Lorsqu'un projet est comptabilisé, les dépenses sont prises en considération tout au long de la vie utile de l'actif correspondant une fois que le projet est achevé et l'actif prêt à être utilisé. Dans ces cas-là, l'impact des dépenses sur les réserves de l'Organisation est par conséquent réparti sur une période plus longue au moyen d'une annuité d'amortissement, par opposition à un impact immédiat lors de la mise en œuvre du projet.

REPARTITION DES PROPOSITIONS DE PROJETS RELEVANT DU PCE 2022-2023 ENTRE LES UNIONS

25. Les projets relevant du PCE proposés pour financement au moyen des réserves en 2022-2023 sont répartis entre les unions en fonction des avantages directs ou indirects qu'en tirent les unions :

Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI – Phase III

- bénéficie indirectement aux unions financées par des taxes
- dépenses imputées aux unions financées par des taxes au titre des dépenses indirectes des unions (*principe de la capacité de paiement*)

Plateforme sécurisée et résiliente pour le PCT – Phase de transition non compris l'hébergement en nuage

- bénéficie directement à l'Union du PCT
- dépenses imputées à l'Union du PCT au titre des dépenses directes de l'union

Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes – Phase III

- certaines applications bénéficient directement à certaines unions; les dépenses connexes sont imputées au titre des dépenses directes des unions
- les dépenses liées aux applications bénéficiant à l'Organisation et à la Division des solutions opérationnelles seront imputées au titre des dépenses administratives indirectes et des dépenses indirectes des unions respectivement (*principe de la capacité de paiement*)

Transformation AIMS 2.0 – Phase I

- bénéficie indirectement à toutes les unions
- dépenses imputées à toutes les unions au titre des dépenses administratives indirectes (*principe de la capacité de paiement*)

Modernisation des systèmes de conférence

- bénéficie indirectement à toutes les unions
- dépenses imputées à toutes les unions au titre des dépenses administratives indirectes (*principe de la capacité de paiement*)

Gestion des services de l'Organisation

- bénéficie indirectement à toutes les unions
- dépenses imputées à toutes les unions au titre des dépenses administratives indirectes (*principe de la capacité de paiement*)

Gestion et gouvernance des données

- bénéficie indirectement à toutes les unions
- dépenses imputées à toutes les unions au titre des dépenses administratives indirectes (*principe de la capacité de paiement*)

Authentification moderne forte

- bénéficie indirectement à toutes les unions

- dépenses imputées à toutes les unions au titre des dépenses administratives indirectes (*principe de la capacité de paiement*)

26. Le tableau 5 donne un aperçu de la répartition du coût des projets proposés par union. Le tableau 5a montre les opérations prévues pour la réserve pour projets spéciaux, union par union, en 2021. Il est rappelé que le niveau estimé des réserves à fin 2021 par union ne prend pas en ligne de compte le résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2021 (voir le paragraphe 22).

27. Dans la mesure où les réserves des unions de La Haye et de Lisbonne étaient déficitaires à la fin de l'année 2020, les frais administratifs indirects et les coûts indirects d'union sont imputés aux unions financées par des contributions et aux unions du PCT et de Madrid.

Tableau 5 : Estimation de l'état des réserves à fin 2021 par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
Total des réserves¹ au 31.12.2020 (gains actuariels/ (pertes) ² exclus)	22 902	545 882	84 245	(55 265)	(3 990)	593 774
<i>dont :</i>						
Excédents cumulés au 31.12.2020	22 718	528 027	76 583	(57 737)	(3 990)	565 601
Réserve pour projets spéciaux au 31.12.2020	184	17 855	7 662	2 471	-	28 173
<i>Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2021</i>						
Montant prévu à reverser aux excédents cumulés	(4)	(1 119)	(115)	-	-	(1 238)
Dépenses prévues pour les projets financés au moyen des réserves en 2021	(127)	(12 444)	(2 274)	(1 251)	-	(16 096)
Projets relevant du PCE proposés	218	17 577	2 117	60	-	19 971
Réserve pour projets spéciaux (prévision) au 31.12.2021	271	21 869	7 390	1 280	-	30 809
Total des réserves (prévision) à l'exclusion de la réserve pour projets spéciaux au 31.12.2021	22 632	524 013	76 855	(56 545)	(3 990)	562 964
Montant recommandé pour les FRR en 2022-2023³	21 281	141 186	36 704	5 118	-	204 290
Solde des réserves excédant le montant recommandé des réserves⁴	1 351	382 827	40 151	(61 664)	(3 990)	358 675

¹Non compris le Fonds de roulement et l'écart de réévaluation

² Les gains/(pertes) actuariels au 31.12.2020 s'élevaient à -233,4 millions de francs suisses.

³ Le niveau visé des réserves est fixé sur la base des objectifs pour les unions déterminés dans la Politique révisée relative aux réserves, soit 25,8% du montant total du budget biennal pour 2022-2023 qui s'élève à 790,8

⁴ Ne tient pas compte du résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2021.

Tableau 5a : Estimation de la variation de la réserve pour les projets spéciaux en 2021 par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
Réserve pour projets spéciaux au 31.12.2020	184	17 855	7 662	2 471	-	28 173
<i>Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2021</i>						
Montant prévu à reverser aux excédents cumulés	(4)	(1 119)	(115)	-	-	(1 238)
Dépenses prévues pour les projets financés au moyen des réserves en 2021						
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/51)	(3)	(140)	(14)	-	-	(157)
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/57)	(12)	(2 772)	(1 052)	-	-	(3 836)
Projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement (A/58)	(17)	(707)	(204)	(91)	-	(1 019)
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/59)	(75)	(7 961)	(796)	(1 076)	-	(9 908)
Projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement (A/61)	(20)	(865)	(208)	(83)	-	(1 176)
Sous-total dépenses prévues	(127)	(12 444)	(2 274)	(1 251)	-	(16 096)
Projets relevant du PCE proposés	218	17 577	2 117	60	-	19 971
Réserve pour projets spéciaux (estimation) au 31.12.2021	271	21 869	7 390	1 280	-	30 809

INCIDENCE SUR LES FLUX ET LES NIVEAUX DE TRÉSORERIE DES RÉSERVES

INCIDENCE SUR LES NIVEAUX DE TRÉSORERIE

28. Après le provisionnement du montant recommandé de réserve opérationnelle fixé à 25,8% du programme et budget (198,0 millions de francs suisses pour 2020-2021) et des réserves établies pour le financement des obligations relatives aux prestations dues au personnel après la cessation de service (trésorerie stratégique d'un montant de 190,2 millions de francs suisses à la fin 2019, et 211,2 millions de francs suisses à la fin de 2020), le solde de trésorerie principale, y compris la réserve pour projets spéciaux, se présente comme suit :

Tableau 6 : Réserves selon la politique en matière de placements
(en millions de francs suisses)

	31-déc-20	31-déc-19
Montant total des liquidités et des placements	932,0	754,1
Réserve opérationnelle (montant recommandé pour les FRR en 2018-2019 et 2020-2021)	198,0	160,4
Trésorerie stratégique	211,2	190,2
Trésorerie principale*	522,8	403,5

* La trésorerie principale comprend la réserve pour projets spéciaux

29. Le solde de trésorerie et des placements a augmenté de 177,9 millions de francs suisses entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. L'Organisation conserve un niveau de liquidités suffisant pour les besoins de trésorerie.

30. Conformément à la Politique de l'OMPI en matière de placements, le solde de trésorerie principale est placé tout en veillant à ce que des liquidités suffisantes soient disponibles pour faire face aux éventuels imprévus. En outre, les liquidités de l'OMPI sont reconstituées chaque année grâce aux excédents d'exploitation.

NIVEAUX DE LIQUIDITE DES RESERVES

31. La partie liquidités des actifs nets de l'OMPI a été définie comme étant l'excédent des actifs courants par rapport aux passifs courants après ajustements de certains éléments selon les normes IPSAS. La position de la partie liquidités des actifs nets est passée de 396,2 millions de francs suisses à la fin de 2019 à 544,6 millions de francs suisses à la fin de 2020.

32. En 2019 et 2020, l'Organisation a continué d'effectuer des placements importants dans le cadre de sa politique en matière de placements. Dans les états financiers annuels de 2019 et de 2020, la part de la trésorerie principale et de la trésorerie stratégique investie est incluse dans les actifs non courants, puisque l'Organisation prévoit de conserver ces soldes dans des placements excédant un délai d'un an afin d'en maximiser le rendement tout en préservant le capital. La trésorerie stratégique est investie à plus long terme, entraînant une diminution des réserves de trésorerie. La trésorerie principale a été placée dans des produits garantissant la disponibilité des fonds afin de faire face à toute éventualité. Ainsi, aux fins de comptabilisation des réserves de liquidités, les placements de trésorerie principale sont considérés comme des liquidités. Toutefois, il est important de noter que la trésorerie principale fait l'objet de placements dont l'objectif est de générer un rendement positif sur des périodes continues de cinq ans.

33. L'autre ajustement apporté au calcul de la partie liquidités de l'actif net concerne les encaissements par anticipation, déduction faite des actifs courants du compte débiteurs du PCT. Toutefois, à la différence d'autres engagements, les encaissements par anticipation sont des recettes différées déjà reçues en trésorerie, qui feront partie des recettes et de l'excédent dans un délai de 12 mois au maximum. Ainsi, la partie liquidités des encaissements par anticipation n'est pas considérée comme étant à déduire des actifs de trésorerie de l'OMPI dans la mesure où elle ne donne pas lieu à une sortie de liquidités.

Tableau 7 : Évolution des réserves de liquidités nettes
(en millions de francs suisses)

	Position après ajustements		Position après ajustements	
	31-déc-20	31-déc-20	31-déc-19	31-déc-19
Actifs courants	327,0		300,0	
Placements de trésorerie principale non courants		471,7		354,5
Comptes débiteurs du PCT		(53,1)		(59,1)
Actifs courants de trésorerie nets		745,6		595,4
Passifs courants*	518,8		513,0	
Ajustements au titre des encaissements par anticipation		(317,8)		(313,8)
Passif courant net de trésorerie		201,0		199,2
Actif courant net	(191,8)		(213,0)	
Partie liquidités de l'actif net		544,6		396,2

* La présentation comparative de 2019 a été modifiée moyennant un reclassement de 24,2 millions de francs suisses de prestations dues au personnel du passif courant au passif non courant.

34. Les liquidités disponibles ainsi que l'élément liquide des réserves suffisent amplement à financer les décaissements proposés au titre des projets supplémentaires relevant du PCE proposés et le solde des projets relevant du PCE existants.

PROJETS RELEVANT DU PCE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2022-2023 ET PRINCIPES DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX RÉSERVES

35. Les sections ci-dessous fournissent une analyse de l'utilisation des réserves selon les principes énoncés dans la politique révisée relative aux réserves.

PRINCIPE N° 1 : les propositions concernant l'utilisation des FRR ne devraient s'appliquer qu'aux montants disponibles dans le cadre des FRR en sus du montant recommandé imposé par la politique de l'OMPI relative aux réserves. Ce principe s'applique à chaque union et à l'Organisation dans son ensemble.

Conformité avec le principe n° 1 : le solde des réserves (non compris les fonds de roulement, l'écart de réévaluation et les gains et pertes actuariels) à fin 2020 s'élevait à 593,8 millions de francs suisses. Le solde des réserves en sus du montant recommandé est estimé à 358,7 millions de francs suisses à la fin de 2021. Le financement proposé pour les projets relevant du PCE pour l'exercice biennal 2022-2023, qui s'élève à 19,971 millions de francs suisses, se situe donc bien en deçà du solde estimé.

PRINCIPE N° 2 : le calcul des réserves disponibles sera fondé sur les informations relatives aux FRR figurant dans les états financiers les plus récents et doit prendre dûment en considération les dépenses effectives, engagées et prévues au titre des réserves pour le ou les exercices sur lesquels s'étendra la mise en œuvre du projet proposé. L'écart de réévaluation (revalorisation du terrain sur lequel est construit le nouveau bâtiment) et les fonds de roulement (qui ont été établis au moyen des contributions des États membres) ne sont pas comptabilisés dans le montant disponible en sus du montant recommandé des FRR.

Conformité avec le principe n° 2 : Le calcul des réserves disponibles ne comprend pas le fonds de roulement ni l'écart de réévaluation (voir les tableaux 4 et 5).

PRINCIPE N° 3 : les propositions d'utilisation des réserves doivent porter sur des projets et des dépenses extraordinaires et ponctuels et, à titre exceptionnel, sur des initiatives stratégiques si les assemblées des unions de l'OMPI en décident ainsi. Les projets d'équipement sont normalement définis dans un plan-cadre à long terme en tant que projets de construction/rénovation ou dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qui sont nécessaires pour maintenir les installations et les systèmes de l'Organisation en adéquation avec sa mission moyennant des travaux d'agrandissement ou d'équipement majeurs.

Conformité avec le principe n° 3 : Les projets proposés sont des projets ponctuels concernant des améliorations essentielles relatives aux TIC et à la sûreté et à la sécurité. Les descriptifs de projets et leurs facteurs déterminants figurent à l'annexe I.

PRINCIPE N° 4 : les propositions d'utilisation des réserves doivent être établies de manière exhaustive et comprendre des informations sur l'intégralité des coûts sur le cycle de vie des projets, les avantages escomptés (qui peuvent être financiers ou de nature qualitative), les dépenses récurrentes que l'Organisation sera tenue de financer au titre du budget ordinaire au cours des exercices biennaux ultérieurs et l'incidence sur les flux et niveaux de trésorerie des réserves.

Conformité avec le principe n° 4 : le tableau 3 et l'annexe I donnent une vue détaillée des principales dépenses d'équipement prévues en 2022-2023 pour les TIC et la sûreté et la sécurité, y compris le coût total ponctuel pour chaque projet ou phase de projet. L'estimation du coût lié au personnel de l'OMPI pendant la mise en œuvre du projet et du ou des coûts annuels récurrents pour chaque projet figure également à l'annexe I, conformément à la recommandation du vérificateur externe des comptes.

En outre, il n'est pas prévu que la proposition de PCE pour 2022-2023 ait une quelconque incidence négative sur les flux et niveaux de liquidité des réserves (voir les paragraphes 28 à 34).

PRINCIPE N° 5 : les concernant l'utilisation des réserves peuvent porter sur des projets et des activités qui dépassent le cadre de l'exercice financier biennal de l'Organisation, et peuvent s'étendre sur plusieurs exercices biennaux ou durer plus d'un exercice biennal.

Conformité avec le principe n° 5 : sous réserve de l'approbation par les assemblées de l'OMPI des projets ou phases de projet relevant du PCE proposé pour 2022-2023, la mise en œuvre des projets pourrait débuter au 4^e trimestre de 2021 et se poursuivre sur l'exercice biennal 2022-2023.

36. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

37. Le Comité du programme et budget (PBC), notant que la présente proposition constitue une proposition transitoire jusqu'à la mise en œuvre intégrale des recommandations du vérificateur externe des comptes, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le financement, au moyen des réserves de l'OMPI, des projets présentés dans le PCE pour

*l'exercice biennal 2022-2023, pour un
montant total de 19,971 millions de
francs suisses.*

[L'annexe suit]

ANNEXE I – PROPOSITIONS PCE

PROJETS RELATIFS AUX TIC

PORTAIL DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'OMPI – PHASE III

Justification

L'OMPI a investi dans un guichet unique pour les utilisateurs des services numériques de l'Organisation et, en particulier, des services payants. Le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI a été lancé en septembre 2019 et permet d'accéder aux services en ligne de propriété intellectuelle via un compte OMPI unique pour chaque utilisateur, une navigation fluide, une interface utilisateur commune et un système de paiement centralisé. Le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI est déployé selon une stratégie de mise en œuvre progressive.

Une nouvelle expérience consolidée et plus uniforme pour les clients a été obtenue avec la mise en place de la phase I, qui s'avère essentielle au vu du nombre croissant d'utilisateurs des services de l'OMPI et du recours accru aux TIC par l'Organisation pour la prestation de ses services. La phase I a abouti à une plateforme unique, simple et efficace permettant aux clients de l'OMPI, y compris les clients nouveaux ou moins expérimentés tels que les micro, petites et moyennes entreprises, notamment dans les pays en développement, de connaître et d'utiliser tout l'éventail des services de l'Organisation. La phase II a permis de prolonger l'action entreprise lors de la phase I, avec l'élaboration d'une nouvelle version du Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI comprenant des fonctionnalités supplémentaires et améliorées, un design qui améliore l'expérience client et l'introduction de fonctions en libre-service. Le projet relatif au Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI s'est également concentré sur d'autres activités de transformation numérique, l'automatisation renforcée des processus de développement de logiciels et la mise en œuvre de méthodes d'analyse de données uniformes.

La phase III du programme relatif au Portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI est proposée pour faire évoluer les capacités du portail de l'OMPI vers des produits bien ancrés et intégrés à la structure de l'Organisation, facilitant ainsi sa stratégie de transformation numérique et contribuant à la prestation de services de tout premier ordre. Elle peut être divisée en quatre projets et activités distincts qui se rapportent aux piliers stratégiques et aux résultats escomptés de l'Organisation :

- Projet relatif à la gestion de la relation client (CRM)
- Projet relatif à la gestion de l'expérience client (CX)
- Projet relatif à la plateforme d'analyse des données de propriété intellectuelle
- Normalisation technique

Facteurs déterminants



Objectifs du projet

Le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI vise les objectifs suivants :

- mettre en place un guichet unique pour les utilisateurs des services en ligne de propriété intellectuelle de l'OMPI via un compte OMPI unique pour chaque utilisateur et mettre en œuvre des modalités de navigation conviviales, une interface utilisateur commune et un système de paiement centralisé;
- élaborer une solution intégrée pour le traitement des données afin de réduire la surcharge de travail inévitablement associée à des solutions fragmentées et indépendantes dans les systèmes informatiques de chaque service;
- tirer parti des investissements dans les TIC pour élargir les options stratégiques intersectorielles dans ce domaine, faciliter la maîtrise des coûts des investissements dans les TIC et améliorer l'évolutivité des solutions opérationnelles sans porter atteinte aux activités ni à la qualité des données;
- proposer une expérience client (CX) cohérente, attrayante et intuitive propre à contribuer à renforcer la notoriété de l'OMPI, à favoriser une perception positive de son image et à améliorer la visibilité des services de l'Organisation, ainsi qu'à les promouvoir auprès d'une clientèle plus large et à accroître leur utilisation;
- harmoniser l'analyse des données afin d'obtenir une mesure automatisée et précise du nombre d'utilisateurs et de visiteurs des services qui puisse être comparée dans le temps, de manière à améliorer les enseignements à en tirer et à favoriser une prise de décision plus éclairée
- mettre en place à l'échelle de l'Organisation une solution de gestion de la relation client (CRM) permettant d'harmoniser la gestion des données relatives aux clients et des relations avec la clientèle, y compris la normalisation des voies de communication avec les clients et la consolidation de la gestion du retour d'information de la clientèle.

Lien avec les résultats escomptés et le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI

Résultat escompté	Contribution du projet
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>
3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la facilité d'utilisation des services de l'OMPI - Tirer parti des possibilités offertes par le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI pour commercialiser les services de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser la manière dont les utilisateurs peuvent découvrir, accéder et interagir avec les services de l'OMPI (services de propriété intellectuelle et services horizontaux supplémentaires tels que l'assistance technique et la gestion des comptes) - Répondre aux problèmes de qualité des données relatives aux clients
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer la plateforme de données et l'environnement analytique conformément aux politiques existantes et futures en matière de gouvernance et de gestion des données
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les rapports et les analyses afin de faciliter la prise de décisions éclairées

Avantages escomptés, y compris les niveaux de référence et les niveaux visés

Les avantages escomptés et les critères de réussite de la phase III du programme relatif au Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI sont récapitulés ci-dessous :

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Niveau de référence	Niveau visé pour la phase III
Expérience client cohérente et uniforme à travers tous les systèmes informatiques externes de l'OMPI	Alignement sur les normes minimales du Portail de propriété intellectuelle selon la matrice correspondante (présentation harmonisée, navigation uniforme, ePay v2 et comptes de l'OMPI)	69% en mai 2021	100% pour les systèmes TIC applicables
Facilité d'utilisation accrue et expérience client améliorée pour les utilisateurs des systèmes informatiques externes de l'OMPI.	Indice de satisfaction des clients	82% en février 2021	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits
	Indice de facilité d'utilisation	80% en février 2021	85%
Facilité de paiement pour les clients qui utilisent des installations modernes de traitement des transactions financières et qui permettent la disponibilité d'informations consolidées sur les paiements	Nombre d'utilisateurs utilisant les widgets de paiement	603 utilisateurs en moyenne au T2 2021	5 000 utilisateurs
	Indice de satisfaction des clients pour les services fournis par le biais du système ePay2	87% en février 2021	90%
Perception positive des services de l'OMPI et reconnaissance de la marque accrues	Indice de satisfaction des clients	58% en février 2021	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits
Amélioration de la qualité des données relatives à la clientèle et de la gestion de la relation client	Nombre de systèmes TIC utilisant des données clients communes	0 en juin 2021	à déterminer dans le cadre du projet relatif à la gestion de la relation client en phase III
Satisfaction accrue des clients à l'égard des services fournis par l'OMPI	Indice de satisfaction des clients	84% en février 2021	≥ 85% satisfaits ou très satisfaits
Contribution accrue à l'innovation et à la créativité au profit de tous en rendant les services de l'OMPI plus accessibles aux PME et aux entreprises individuelles, en particulier dans les pays en développement	Nombre journalier moyen d'utilisateurs* d'un service provenant de pays en développement	59 000/jour en moyenne au T2 2021**	Augmentation de 20%****
	Nombre journalier moyen de nouveaux utilisateurs* d'un service provenant de pays en développement et accédant à ce service via le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI	23/jour en moyenne au T2 2021**	Augmentation de 100%
Augmentation du nombre de visiteurs et d'utilisateurs des services intégrés au Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI	Nombre journalier moyen d'utilisateurs et de visiteurs par service	81 000/jour en moyenne (pour tous les services) au T2 2021***	Augmentation de 20%****
	Nombre journalier moyen par service de nouveaux utilisateurs et visiteurs accédant au service via le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI	68/jour en moyenne (pour tous les services) au T2 2021***	Augmentation de 100%

* Utilisateurs identifiés comme appartenant à des PME et à des entrepreneurs individuels de pays en développement

** Aucune donnée spécifique pour les PME et les entreprises individuelles n'était disponible au premier trimestre 2021

*** Une liste détaillée par service est disponible sur demande

**** Le niveau visé dépend non seulement des activités du programme relatif au Portail de propriété intellectuelle mais aussi des activités biennales des unités opérationnelles.

Prestations et budget

Les prestations attendues pour la phase III et le budget correspondant (2022-2023) sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le tableau donne également une indication du coût estimé du temps passé par le personnel de l'OMPI participant au projet sur sa durée.

Prestations		Budget* (en francs suisses)
CRM	Mise en place d'une solution de gestion de la relation client (CRM) à l'échelle de l'Organisation favorisant une approche commune des données relatives aux clients et de la gestion des relations avec les clients, y compris la normalisation des moyens de communication et la centralisation de la gestion du retour d'information	1 274 380
CX	Mise en place de capacités communes de gestion de portefeuille dans l'ensemble des services de l'OMPI à l'intention des clients de l'Organisation Développement de l'application relative aux comptes OMPI aux fins de la normalisation de la saisie des données, de l'harmonisation entre les services et de l'amélioration de l'expérience client	2 451 941
	Intégration renforcée des services de l'OMPI au sein du Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI et développement continu du Portail et de ses fonctionnalités connexes, en vue de leur transfert aux opérations Élaboration du cahier des charges de l'application mobile de l'OMPI et participation à sa mise au point	
	Utilisation du Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI aux fins de la commercialisation des données de propriété intellectuelle	
Analyse	Alignement des capacités de la plateforme d'analyse des données de propriété intellectuelle sur la politique émergente de l'Organisation en matière de gouvernance et de gestion des données. Automatisation renforcée des flux de données ainsi que de la couverture et de l'utilisation des séries de données internes afin d'optimiser la manière dont l'OMPI traite les mégadonnées, parallèlement à la consolidation et au perfectionnement de la plateforme relative aux données	1 556 139
	Développement et intégration de l'application stratégique de la science des données pour favoriser la mise en œuvre effective de la stratégie commerciale liée à l'expérience client et le transfert des capacités d'analyse aux opérations	
Normalisation	Mise en œuvre des capacités de gestion des API dans l'ensemble de l'Organisation de manière à améliorer l'expérience des développeurs et adoption d'une interaction moderne avec le Portail fondée sur les API	1 497 960
	Convergence accrue des capacités de traitement des données et des solutions informatiques afin d'obtenir des gains d'efficacité au niveau logistique et transfert des produits techniques aux unités de gestion opérationnelle	
	Conception et mise en place d'un environnement initial de gestion des API en arrière-plan afin de renforcer et d'harmoniser la cybersécurité entre les applications et l'externalisation des logiciels et des données	
PM	Livraison d'une administration des programmes de haute qualité, production et gestion de stratégies/plans selon la méthodologie MSP.	750 244
Coût total du programme		7 530 663
<i>Estimation du coût des autres membres du personnel de l'OMPI associés à la gouvernance du projet.</i>		<i>390 000</i>

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents prévus après l'achèvement de la phase III sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces coûts seront intégrés aux futures propositions de programme de travail et budget dans le cadre du budget ordinaire.

Coûts de fonctionnement récurrents	Budget (par an) (en francs suisses)
Relation client, expérience client, plateforme d'analyse des données de propriété intellectuelle, normalisation technique	1 249 507
Total	1 249 507

PLATEFORME RÉILIENTE ET SÉCURISÉE POUR LE PCT – PHASE DE TRANSITION⁸

Justification

Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) est l'une des pierres angulaires de l'OMPI au sens où il constitue la principale source de recettes de l'Organisation. La sécurité et la résilience des services du PCT sont donc essentielles pour les opérations des déposants et des offices. Dans un contexte de numérisation croissante, les organisations doivent garantir la continuité des services si elles veulent maintenir la confiance des utilisateurs des services du PCT et attirer de nouveaux clients.

Pour être réactive, efficace et garantir le plus haut niveau de sécurité, l'OMPI doit s'efforcer de créer des interfaces de communication adaptées entre elle-même et ses États membres, ses clients et ses principales parties prenantes.

La phase I de ce projet a été approuvée par les assemblées de l'OMPI en 2017, avec pour objectif la création d'un premier centre de données (DC1) pour remplacer le centre de données principal au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Au cours de la mise en œuvre de la phase I, le Secrétariat a suivi en permanence l'évolution des TIC dans l'environnement externe veiller à ce que les choix technologiques arrêtés pour le projet soient à la fois les plus pertinents et financièrement tenables sur la durée.

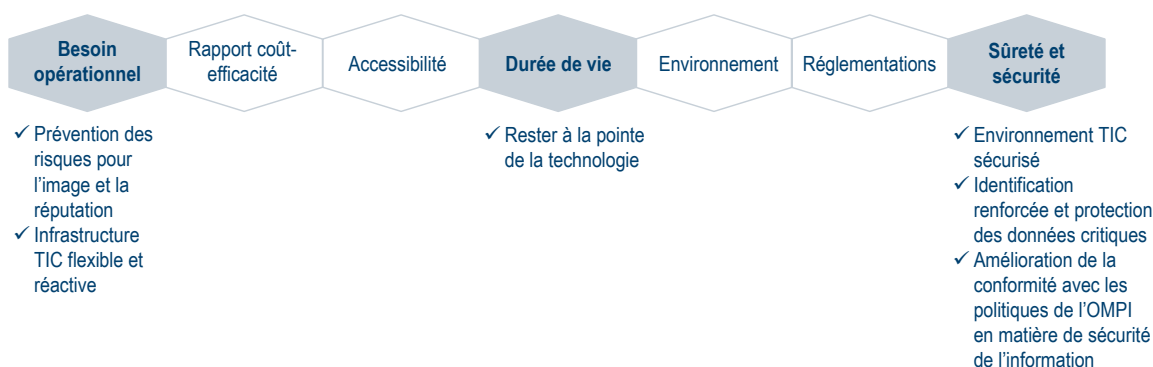
À l'issue de la phase d'analyse détaillée et de conception, il est apparu qu'une solution basée sur les tendances émergentes dans le secteur privé serait en mesure de fournir les mêmes assurances de sécurité élevées que les centres de données physiques initialement envisagés par le projet et qu'elle serait plus rentable du point de vue des coûts récurrents. Étant donné que des discussions supplémentaires avec les États membres sont nécessaires quant à la possibilité d'héberger des informations hautement confidentielles du PCT dans un environnement en nuage, la partie correspondante de la mise en œuvre de la phase I a été mise en suspens. Le Secrétariat est déterminé à veiller à ce que les données confidentielles et non publiées du PCT soient protégées comme il convient de manière à préserver la confiance des utilisateurs du système et des États membres.

Dans ce contexte, il est proposé d'intégrer une phase de transition au projet relatif à une plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT afin de permettre la poursuite des travaux dans d'autres domaines tout en **maintenant temporairement suspendue la composante "nuage" de ce projet**. Les autres composantes de ce projet entrant dans le cadre de la phase de transition sont les suivantes :

- **Transformation logicielle** : moderniser, sécuriser et rationaliser le traitement des demandes selon le PCT (trois millions de lignes de code); et
- **Infrastructure du PCT** : rénover l'infrastructure informatique obsolète du PCT, non compris la technologie en nuage.

⁸ Non compris la composante "nuage".

Facteurs déterminants



Objectifs du projet

Le projet de plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT vise les objectifs suivants :

- renforcer la sécurité des systèmes de traitement des données PCT implantés à l'OMPI;
- accroître la disponibilité et la résilience des processus opérationnels essentiels du PCT et des systèmes connexes à l'OMPI;
- améliorer l'identification, la classification et la protection des données; et
- améliorer la flexibilité et l'uniformité des systèmes opérationnels du PCT.

Lien avec les résultats escomptés et le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI

Résultat escompté	Contribution du projet
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la sécurité des systèmes de traitement des données PCT sur le site de l'OMPI - Amélioration de l'identification, de la classification et de la protection des données
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	<ul style="list-style-type: none"> - Réactivité, adaptabilité et flexibilité de l'infrastructure des TIC
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces	<ul style="list-style-type: none"> - Résilience accrue du PCT au regard des menaces pesant sur la sécurité

Avantages escomptés, y compris les niveaux de référence et les niveaux visés

Les avantages escomptés et les critères de réussite du projet sont récapitulés ci-dessous :

- identification et protection adéquates des données critiques du PCT contre les menaces en matière de sécurité, notamment les cyberattaques; et
- disponibilité, résilience et continuité accrues des services en cas de défaillance technique majeure ou de catastrophe.

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Valeur de référence	Valeur visée
Amélioration des niveaux de service des systèmes critiques du PCT et réduction de leur temps d'interruption	Disponibilité des systèmes PCT *	99,5%	à déterminer au cours de la mise en œuvre du projet
Réduction de la probabilité de divulgation ou de modification malveillante ou involontaire d'informations non publiées relatives aux demandes, aux enregistrements et aux brevets, réduction de la probabilité de cyberattaques et réduction de l'impact résultant d'une cyberattaque réussie.	Surface d'exposition aux cybermenaces **	74,5%	53,5%

* Indicateur composé de la disponibilité des principaux services internes et externes du PCT pour l'année 2020.

** % d'applications potentiellement vulnérables à une cyberattaque. Indicateur composé du nombre de logiciels non encore modernisés, donc considérés comme vulnérables, et du nombre total de serveurs utilisés pour assurer le fonctionnement des services du PCT.

Prestations et budget

Les prestations attendues et le budget correspondant (pour 2022) sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Prestations	Budget * (en francs suisses)
Transformation logicielle : modernisation, sécurisation et rationalisation des applications de traitement du PCT	630 000
Infrastructure du PCT : modernisation de l'infrastructure d'appui	170 000
Coût total du projet	800 000
<i>Estimation du coût des autres membres du personnel de l'OMPI associés à la gouvernance du projet</i>	<i>86 000</i>

* La gestion du projet et les experts techniques sont inclus dans le budget par prestation

Il est à noter que le budget pour les prestations indiquées dans le tableau ci-dessus représente le budget supplémentaire nécessaire pour achever la mise en œuvre des composantes relatives à la transformation logicielle et à la modernisation infrastructurelle. Les 800 000 francs suisses viendront compléter le solde du budget pour ces deux prestations à fournir au titre de la phase I du projet, estimé à 1,3 million de francs suisses à la fin de 2021.

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Il n'y aura pas de coûts de fonctionnements récurrents supplémentaires pour la phase de transition du projet.

CRÉATION D'UNE FONCTION PERMETTANT À L'OMPI D'AVOIR RECOURS À DES PRESTATAIRES DE SERVICES EN NUAGE SUR LE LONG TERME ET MIGRATION DES APPLICATIONS EXISTANTES (TRANSITION VERS LE NUAGE) – PHASE III

Justification

Depuis 2017, le Secrétariat étudie les possibilités d'améliorer le rapport coût-efficacité, la résilience, la sécurité et la souplesse d'une infrastructure informatique à l'appui d'une large gamme de services commerciaux. En mai 2018, l'OMPI a adopté une politique visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage ("Cloud First") et créé un Groupe de gestion de l'informatique en nuage pour coordonner les activités de transition vers l'informatique en nuage. Le projet de transition vers le nuage (phase I) a été lancé ensuite.

Dans le cadre de la phase I, 29 applications au total ont été transférées dans le nuage d'ici à la fin de 2020. Une plateforme de gestion des applications en nuage a été mise en place, qui favorise le bon fonctionnement des applications transférées et garantit une résilience et une sécurité accrues. Des stratégies de sauvegarde, de reprise après sinistre et de surveillance ont été mises en place et une connectivité réseau directe a été activée. Enfin, une économie de 23% sur les dépenses liées à l'hébergement en nuage a été réalisée en 2020 grâce à des contrats de type "plan d'épargne".

Une phase II du projet a été mise en œuvre⁹ afin de garantir que le transfert des applications vers le nuage puisse se poursuivre de manière ininterrompue jusqu'à la fin de l'exercice biennal 2020-2021. À la mi-juillet 2021, les progrès suivants avaient été réalisés dans le cadre du projet :

- transfert de 12 applications supplémentaires dans le nuage (depuis janvier);
- mise en œuvre d'un environnement de bureau virtuel évolutif permettant une connectivité sécurisée et efficace aux systèmes de l'OMPI par des utilisateurs distants (p. ex., des développeurs délocalisés);
- diffusion du savoir-faire technique à travers l'Organisation – réunions techniques bimensuelles avec la participation d'experts du domaine et de l'OMPI;
- définition et mise en œuvre du modèle opérationnel cible (en cours); et
- amélioration du processus d'optimisation des coûts (en cours).

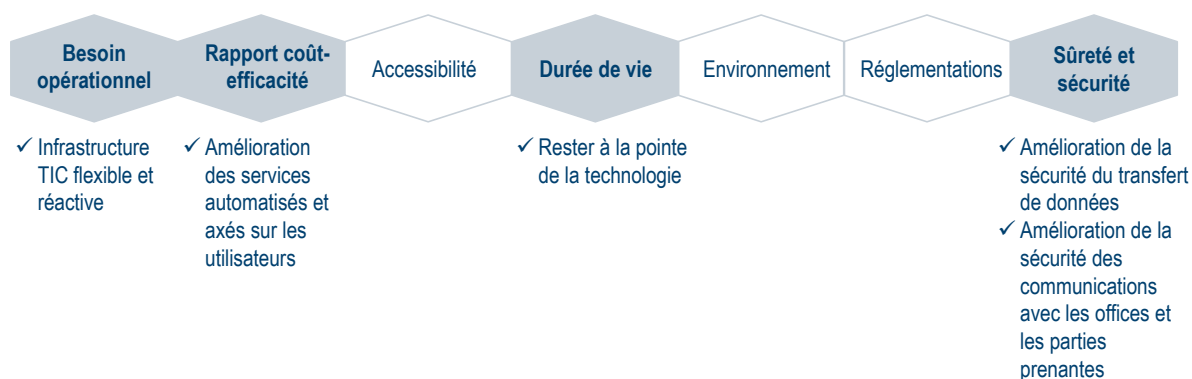
La phase III du projet de transition vers le nuage est proposée afin de permettre le transfert d'autres applications opérationnelles ainsi que des applications et services transversaux dans le nuage¹⁰. Pour soutenir cette transition, un mécanisme de gouvernance renforcé est proposé sous la forme d'un Centre de compétences interne en matière de technologies en nuage afin :

- i) de s'assurer les compétences en matière d'architecture et de supervision pour le transfert des principales applications opérationnelles;
- ii) de favoriser l'adoption de pratiques de développement et d'exploitation (DevOps) pour les opérations et la gestion des plateformes;
- iii) de gérer les aspects financiers de la transition; et
- iv) d'acquies et de lancer un contrat de services administré pour les opérations dans le nuage.

⁹ Document WO/PBC/31/12

¹⁰ Les applications concernées sont notamment les suivantes : Madrid, ERP, bases de données mondiales, plateformes pour les offices de propriété intellectuelle et applications transversales telles que Tableau, Atlassian, Cherwell et stockage CMDB.

Facteurs déterminants



Objectifs du projet

Les objectifs généraux du projet de transition vers le nuage sont les suivants :

- optimisation des coûts : des économies sont attendues en matière d'appui, de maintenance et de gestion de l'infrastructure informatique. Les coûts peuvent également être optimisés en dimensionnant correctement les ressources dans le nuage en fonction de l'évolution de la demande;
- réactivité et souplesse accrues : souplesse et réactivité accrues dans la fourniture d'infrastructures informatiques pour les nouvelles applications, les besoins ponctuels et les variations imprévues de la demande;
- amélioration de la prestation de services aux parties prenantes externes : la diffusion des services dans le monde entier grâce à l'informatique en nuage permet de raccourcir les délais de réponse; et
- amélioration de la continuité des opérations : une utilisation correcte de l'infrastructure en nuage permettra la mise en œuvre rapide et à moindre coût des fonctions de sauvegarde et de récupération. Les interruptions de service dues aux pannes de courant, aux défaillances de l'Internet ou autres seront moins fréquentes, tout comme la dépendance à l'égard d'un fournisseur de services unique.

Lien avec les résultats escomptés et le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI

Résultat escompté	Contribution du projet
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	- Amélioration des services fournis aux parties prenantes externes grâce à la réduction des délais de réponse.
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	- Réactivité, adaptabilité et flexibilité de l'infrastructure des TIC
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces	- Amélioration de la continuité des activités grâce à une sauvegarde et une récupération des données plus efficaces - Accroissement de la résilience des services de l'OMPI : réduction de l'exposition aux défaillances et de la dépendance - Réduction des coûts d'assistance, de maintenance et de gestion de l'infrastructure des TIC et augmentation ou réduction automatique des ressources en fonction de la demande

Avantages escomptés, y compris les niveaux de référence et les niveaux visés

Les avantages escomptés et les critères de réussite de la phase III du projet de transition vers le nuage de l'OMPI sont récapitulés ci-dessous :

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Valeur de référence	Valeur visée
Assistance efficace au niveau de l'Organisation pour les systèmes hébergés dans le nuage	Amélioration des services fournis aux parties prenantes externes ¹¹	Score APDEX > 0,6 pour 78% des applications transférées dans le nuage (fin 2020)	Score APDEX ≥ 0,6 pour 80% des applications transférées dans le nuage
	Continuité de fonctionnement garantie	Aucun objectif de délai de reprise (RTO) n'est expressément défini explicitement défini dans les mesures actuelles de continuité des activités.	Mesures de continuité des opérations (RTO) pour les applications hébergées dans le nuage
Accroître la flexibilité et la réactivité grâce à un support éprouvé pour le développement et l'exploitation (DevOps) des systèmes informatiques	% d'applications déployées de manière automatisée	n.d.	80% d'applications avec des capacités de déploiement automatique
Gestion efficace des dépenses liées à l'hébergement en nuage	Coût de l'hébergement des applications	Coût de l'hébergement de l'application au CIC, y compris les services d'experts	>30% de réduction des coûts pour les applications transférées
	Contrôle et optimisation en temps utile des coûts d'hébergement	Rapports mensuels sur les coûts des services du CIC (>1 mois de décalage)	Suivi et contrôle en "temps réel" des dépenses liées à l'hébergement en nuage.

Prestations et budget

Les prestations attendues et le budget correspondant (2022-2023) sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Prestations	Budget (en francs suisses)
Établissement d'un Centre de compétences interne en matière d'informatique en nuage	870 000
Établissement d'un "contrat de services administrés" avec des accords de niveau de service prédéfinis.	730 000
Transfert des services partagés dans le nuage (par exemple Tableau, Atlassian, Cherwell, CMDB, stockage)	530 000
Facilitation du transfert des applications opérationnelles suivantes de l'OMPI : Madrid, ERP, bases de données mondiales, plateformes des offices de propriété intellectuelle.	620 000
Coût total du projet	2 750 000
<i>Estimation du coût des autres membres du personnel de l'OMPI associés à la gouvernance du projet.</i>	<i>568 000</i>

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts annuels récurrents de maintenance et d'exploitation liés à l'utilisation des services en nuage remplaceront, à moyen et à long termes, les coûts récurrents de l'hébergement actuel sur site de l'infrastructure informatique de l'OMPI (une économie potentielle estimée à 40% peut être réalisée en réaffectant un groupe de serveurs de l'OMPI). Les coûts récurrents estimés relatifs au contrat de services administrés sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Ces coûts seront intégrés aux futures propositions de programme de travail et budget dans le cadre du budget ordinaire.

Coûts de fonctionnement récurrents	Budget (par an) (en francs suisses)
Contrat de services administrés	435 000
Total	435 000

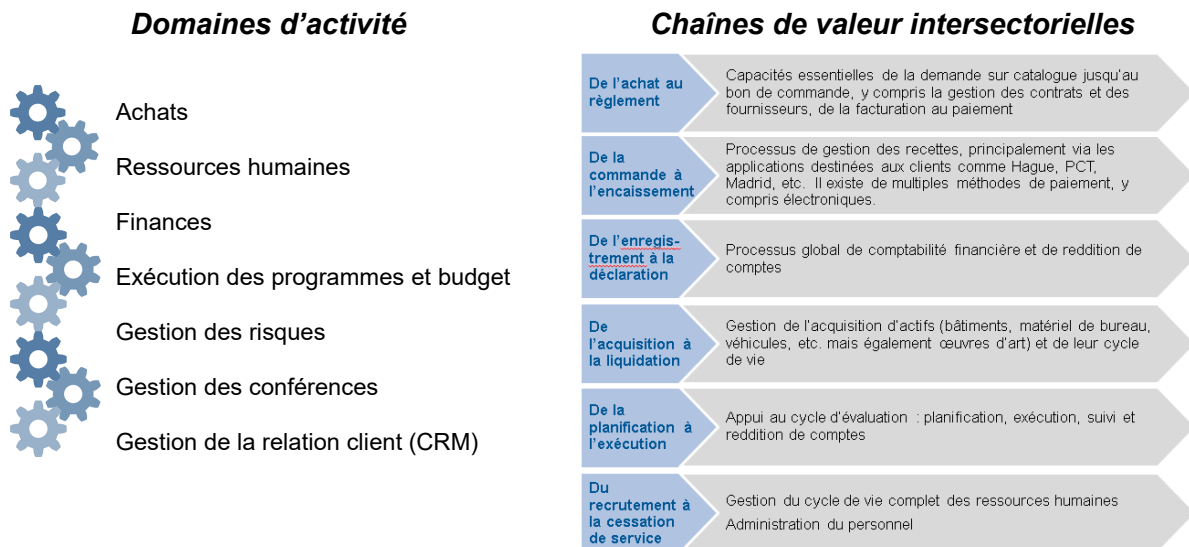
¹¹ Mesuré par le score APDEX (Application Performance Index) qui est une norme ouverte pour mesurer le temps de réponse des applications logicielles. Il est fondé sur le rapport entre les temps de réponse satisfaisants et les temps de réponse non satisfaisants.

TRANSFORMATION AIMS 2.0 – PHASE I

Justification

La création d'un système de gestion de l'information administrative (AIMS) dans le cadre d'un système de planification des ressources de l'Organisation a été approuvée par les États membres en 2010. Le projet a été achevé en 2019 et comprend actuellement 13 applications.

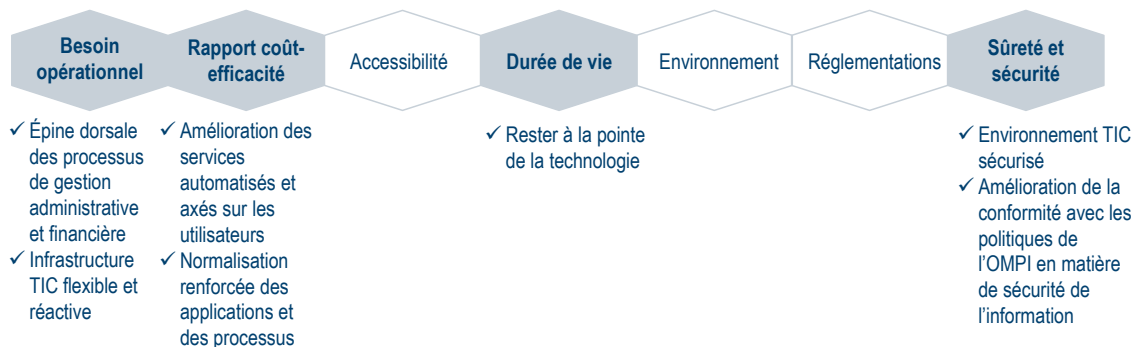
Avec plus de 130 000 utilisateurs, le portefeuille AIMS sous-tend l'ensemble des procédures administratives et financières de l'OMPI. Il dessert sept domaines d'activité ainsi que les six chaînes de valeur intersectorielles (processus horizontaux).



La transformation du portefeuille est nécessaire du fait de l'évolution des besoins technologiques et opérationnels de l'Organisation. En particulier, et suite à une évaluation menée en 2020, les domaines d'amélioration suivants ont été recensés : i) utilisation d'une plateforme technologique adaptée et moderne; ii) nécessité d'améliorer la convivialité et la modularité des interfaces; et iii) nécessité de renforcer les capacités et les solutions en matière d'établissement de rapports pour mieux répondre aux besoins opérationnels.

La phase I du projet AIMS 2.0 visera à préparer les bases de la transformation future de manière à assurer la continuité des activités et à éviter toute perturbation majeure de celles-ci.

Facteurs déterminants



Objectifs du projet

L'objectif de la stratégie relative au système AIMS de nouvelle génération (AIMS 2.0) est de continuer à fournir un écosystème robuste et sécurisé d'applications qui sous-tendent les opérations financières et administratives de l'OMPI tout en relevant les principaux défis techniques liés à l'amélioration de la sécurité et la souplesse, en suivant le rythme du changement, en restant adapté à la mission et en étant synchronisé avec les autres initiatives de transformation.

Le projet de transformation AIMS 2.0 vise à atteindre les quatre objectifs majeurs suivants :

1. améliorer les services et solutions destinés aux clients payants;
2. disposer d'une architecture d'applications réactive et adaptative, facile à aligner sur les nouveaux modèles de fourniture de solutions commerciales et conforme à la stratégie de dématérialisation de l'OMPI;
3. améliorer les rapports et les analyses tout en favorisant une meilleure accessibilité et une meilleure utilisation des données AIMS de l'Organisation; et
4. améliorer l'expérience utilisateur grâce à la modernisation et à la simplification et l'automatisation des processus.

Lien avec les résultats escomptés et le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI

Résultat escompté	Contribution du projet
<i>Pilier stratégique n° 3</i>	<i>Fournir des services de propriété intellectuelle, des savoirs et des données de qualité qui apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier</i>
3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI	- Services et solutions plus efficaces et automatisés pour les clients payants de l'OMPI
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante	- Amélioration de l'expérience utilisateur grâce à la modernisation et à la simplification et l'automatisation des processus
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	- Une architecture d'applications réactive et adaptative pour faciliter les opérations financières et administratives de l'OMPI
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces	- Amélioration des rapports et de l'analyse afin de faciliter la prise de décisions éclairées - Réduction des coûts d'hébergement, d'entretien et de gestion de l'infrastructure des TIC.

Avantages escomptés, y compris les niveaux de référence et les niveaux visés

Les avantages escomptés et les critères de réussite du projet sont récapitulés ci-dessous :

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Valeur de référence	Valeur visée
Amélioration du rapport coût-efficacité de l'hébergement, de la maintenance de l'infrastructure et de l'appui à l'architecture.	Coût annuel d'hébergement et de maintenance de l'infrastructure	Coût actuel de l'infrastructure hébergée au CIC	Réduction des coûts de 30%
	Nombre d'interfaces point à point (appui à l'architecture)	à déterminer	Réduction de 20% (fin du projet)

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Valeur de référence	Valeur visée
Amélioration de l'expérience utilisateur et de la productivité grâce à de nouvelles fonctionnalités en libre-service et à l'automatisation.	Enquête auprès des utilisateurs du système AIMS	Taux de satisfaction des utilisateurs en 2021	≥85% satisfaits ou très satisfaits
	Nombre de processus de niveau 2 nouvellement automatisés ou rationalisés ¹²	0 sur 6	3 sur 6
Amélioration de la cohérence, de l'adaptabilité et de la réactivité de l'écosystème AIMS (architecture).	% de processus opérationnels de niveau 1 ¹³ normalisés ou préparés pour la normalisation	40%	60%
Amélioration de la prise de décisions fondées sur des données en garantissant la qualité des données, leur centralisation et leur accessibilité effectives, et en fournissant des rapports et des tableaux de bord adaptés.	% de données contenues dans un répertoire accessible de manière centralisée	n.d.	90% des données nécessaires à l'établissement des rapports de gestion administrative et financière sont disponibles dans un répertoire accessible de manière centralisée
	% de données dupliquées	30%	< 10%
	Accès en libre-service et utilisation des données AIMS par les secteurs d'activité pour soutenir la prise de décision	n.d.	3 domaines d'activité utilisant des données en libre-service pour l'analyse
Centraliser et faciliter les paiements des clients en utilisant des moyens modernes de traitement des transactions financières et en permettant la disponibilité d'informations consolidées sur les paiements.	Nombre de secteurs d'activité utilisant une passerelle de paiement centralisée	4	9
	Nombre de clients utilisant le compte courant et d'autres widgets financiers via le portail de propriété intellectuelle	à déterminer	Augmentation de 10%.
Gestion rationalisée des informations sur les clients	Réduction de l'effort administratif consacré à l'appui à la gestion de l'information sur les paiements des clients	Charge de travail actuelle	0 (fonctionnalité en libre-service)
	% de données dupliquées	30%	< 10%

Prestations et budget

Les prestations attendues et le budget correspondant (2022-2023) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Prestations	Budget * (en francs suisses)
Fondation AIMS 2.0 : découplage et configuration du programme	1 340 000
<i>Mise en place du bureau de projet de transformation et de gestion du changement</i>	440 000
<i>Mise en œuvre de la plateforme d'intégration (IPaaS)</i>	450 000
<i>Mise en œuvre du portail de l'expérience utilisateur (côté client) et automatisation des processus manuels fragmentés.</i>	450 000
Évolution de l'appui et des solutions pour les clients payants	800 000
<i>Transfert de l'application ePay dans le nuage</i>	200 000
<i>ePay 3 (améliorations fonctionnelles et techniques et portail en self-service)</i>	600 000
Transfert du système PeopleSoft (PS) dans le nuage	760 000
<i>Remédiation des interfaces/intégrations PeopleSoft et normalisation des processus préalablement au transfert dans le nuage</i>	300 000
<i>Transfert de PeopleSoft dans l'hébergement en nuage PS</i>	460 000
Coût total du projet	2 900 000
<i>Estimation du coût des autres membres du personnel de l'OMPI associés à la gouvernance du projet.</i>	172 000

*La gestion du projet est incluse dans le budget par prestation

¹² Les processus de niveau 2 sont les six processus intersectoriels horizontaux (de l'achat au règlement, de la commande à l'encaissement, de l'enregistrement à la déclaration, de l'acquisition à la liquidation, de la planification à l'exécution et du recrutement à la cessation de service), qui feront l'objet de fonctionnalités en libre-service et d'une automatisation renforcée.

¹³ Les processus opérationnels de niveau 1 font référence aux principaux domaines d'activité (achats, ressources humaines, finances, exécution du programme et du budget, gestion des risques, gestion des conférences et gestion de la relation client).

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Il n'y aura pas de coûts de fonctionnement récurrents supplémentaires étant donné que le coût des nouveaux services et des nouvelles licences sera compensé par les économies réalisées grâce au démantèlement des services existants (par exemple, la fin de l'hébergement au CCI).

MODERNISATION DES SYSTÈMES DE CONFÉRENCE

Justification

L'Organisation accueille actuellement une centaine de réunions sur environ 190 journées par an, en utilisant différentes salles de réunion et de conférence équipées de systèmes de conférence. Ces installations essentielles à la mission de l'Organisation ont un taux d'utilisation élevé et dépendent fortement de la disponibilité du service.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a rendu nécessaire la participation à distance des délégués aux réunions de l'OMPI. Il est prévu que les réunions hybrides se poursuivent dans le cadre des nouvelles modalités de travail.

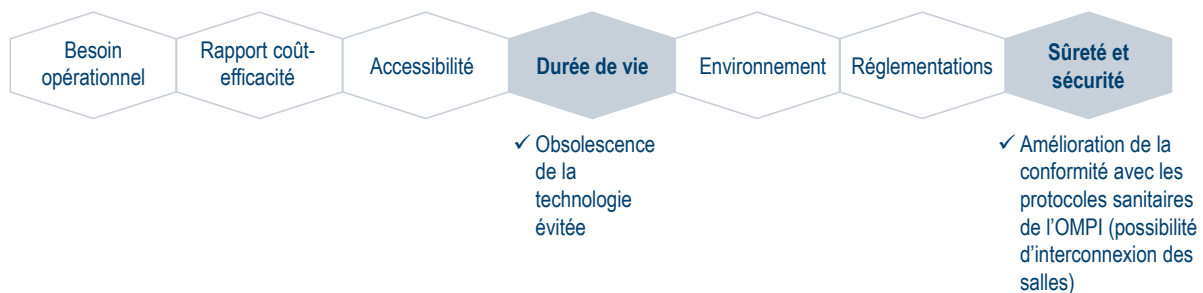
En 2016, l'OMPI a reçu une notification de fin de vie pour la gamme de produits Televic TCS-5500, qui est l'équipement permettant la fourniture de services de conférence audio et vidéo (y compris l'interprétation) et qui est actuellement installée dans huit salles de conférence et dans la salle de conférence principale de l'OMPI. Cette notification signifie que le vendeur ne peut fournir aucune garantie pour les réparations futures du produit.

Compte tenu de ce qui précède, et afin d'assurer une disponibilité adéquate des salles de réunion et de conférence de l'Organisation, il est nécessaire de remplacer les anciens systèmes de conférence Televic par Plixus, la nouvelle gamme de produits compatibles.

Le remplacement du matériel obsolète a commencé et cinq salles ont déjà été équipées, ce qui permet de conserver temporairement le matériel déclassé comme pièces de rechange.

Le projet de modernisation des systèmes de conférence proposé concerne la rénovation des systèmes de conférence restants dans quatre salles de conférence (salle de conférence principale, salle A, salle rouge et salle bleue).

Facteurs déterminants



Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'améliorer la prestation des services de conférence destinés aux parties prenantes internes et externes par le biais des éléments suivants :

- installation de matériel technologique de pointe dans toutes les salles de conférence;
- mise en place d'installations d'interprétation dans toutes les salles afin de permettre une participation efficace des délégués sur place et à distance;
- flexibilité accrue dans la configuration des salles (couplage des salles, agencement amélioré)
- installation d'un système audionumérique.

Lien avec les résultats escomptés et le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI

Résultat escompté	Contribution du projet
<i>Pilier stratégique n° 2</i>	<i>Rassembler et nouer des partenariats avec les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle</i>
2.2 L'OMPI rassemble la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité	<ul style="list-style-type: none"> - Un service de qualité élevée pour les conférences, les réunions et autres événements
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à dispositions d'installations de conférence flexibles et à l'épreuve du temps - La configuration flexible de la salle permet d'adapter leur agencement en fonction des divers formats de réunion.
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'expérience utilisateur pour les personnes présentes sur site et à distance - Les réunions hybrides contribuent au développement durable en réduisant les déplacements

Avantages escomptés, y compris les niveaux de référence et les niveaux visés

Les avantages escomptés et les critères de réussite du projet sont récapitulés ci-dessous :

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Valeur de référence	Valeur visée
Facilitation de la participation des délégués aux réunions de l'OMPI, y compris dans les salles autres que la salle de conférence de l'OMPI	Les installations de conférence de l'OMPI restent adaptées aux besoins	Absence de pannes majeures (à ce jour)	Aucune panne subie (à l'avenir)
	Les installations de conférence de l'OMPI sont flexibles et utilisées efficacement	Possibilité de connecter la salle de conférence et les salles A, B et NB 0.107	Possibilité de connecter toutes les salles de réunion et de conférence couvertes par le projet, ce qui permet des agencements et des types de réunion différents
Promotion accrue du multilinguisme dans le cadre des réunions de l'OMPI	Possibilité de participer à des séances hybrides avec interprétation depuis toutes les salles de réunion	Seulement possible dans la salle de conférence et la salle rouge	Participation possible depuis toutes les salles de réunion et de conférence couvertes par le projet

Prestations et budget

Les prestations attendues et le budget correspondant (2022-2023) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Prestations	Budget (en francs suisses)
Acquisition de matériel et d'accessoires	2 065 965
Installation et intégration du système de conférence	407 630
Gestion du projet	120 000
Coût total du projet	2 593 595
<i>Estimation du coût des autres membres du personnel de l'OMPI associés à la gouvernance du projet.</i>	<i>172 000</i>

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents estimés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les coûts seront inclus dans les propositions successives de programme de travail et de budget dans le cadre du budget ordinaire.

Coûts de fonctionnement récurrents	Budget (par an) <i>(en francs suisses)</i>
Coût d'entretien (augmentation)	10 000
Total	10 000

GESTION DES SERVICES DE L'ORGANISATION (ESM)

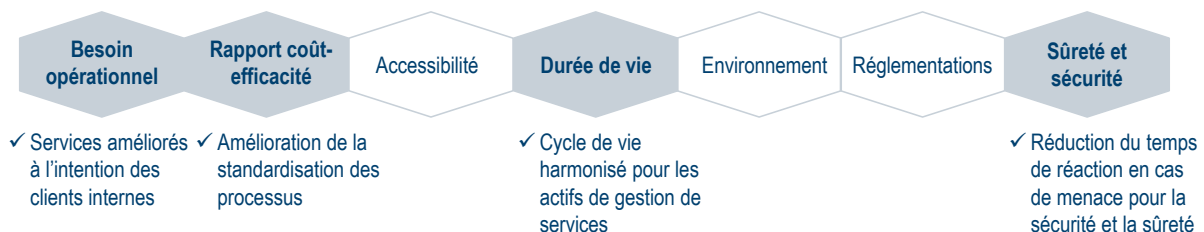
Justification

La fourniture d'outils de gestion des services s'est développée au fil des ans dans divers domaines du secteur administration, finances et gestion. Initialement déployés au sein du Département des TIC, d'autres domaines d'activité du secteur ont également mis au point ce type d'outils au fil du temps pour soutenir leurs activités (p. ex., achats, locaux, sûreté et sécurité, etc.), étant entendu qu'ils visaient avant tout l'enregistrement des incidents et la gestion des demandes des clients internes.

Le déploiement de ces outils n'a pas tenu compte de la nécessité d'établir un système de gestion des services efficace et unifié au sein du secteur administration, finances et gestion, avec les avantages qui en découlent du point de vue de la collaboration. Il en est résulté une prolifération d'outils isolés, utilisant des processus différents et, en fin de compte, offrant des fonctions de gestion des services dispersées. En outre, l'adaptation spécifique des outils existants aux besoins des différentes unités opérationnelles empêche leur fusion au sein d'une approche et d'un système unifiés.

La mise en œuvre d'un système moderne de gestion intégrée des services et de l'infrastructure d'appui est nécessaire pour permettre à l'Organisation de continuer à rationaliser et simplifier les processus, ainsi qu'à saisir les opportunités de la transformation numérique. Une plateforme intégrée de gestion des services permettrait d'étendre les capacités de la plateforme de gestion des services TIC au-delà des services technologiques pour traiter également les procédures administratives (p. ex., équipements, ressources humaines et voyages), en administrant de manière centralisée la demande et l'offre de services par le biais d'une plateforme et d'un portail communs, et en proposant un catalogue de services personnalisable.

Facteurs déterminants



Objectifs du projet

L'objectif visé par ce projet est la mise en œuvre de processus modernes de gestion des services de l'Organisation et de systèmes d'appui pour administrer, coordonner et suivre la prestation de services dans l'ensemble du secteur administration, finances et gestion.

Lien avec les résultats escomptés et le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI

Résultat escompté	Contribution du projet
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'expérience service des clients internes - Intégration renforcée des processus et des outils
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes d'appui réactifs, adaptatifs et flexibles pour soutenir la prestation des services

Résultat escompté

Contribution du projet

5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces - Réduction des délais de réaction en cas d'incident

Avantages escomptés, y compris les niveaux de référence et les niveaux visés

Les avantages escomptés et les critères de réussite du projet sont récapitulés ci-dessous :

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Valeur de référence	Valeur visée
Expérience cohérente et uniforme dans toutes les unités opérationnelles qui mettent en œuvre la solution de gestion intégrée des services	% de satisfaction dans les unités opérationnelles	n. d.	≥ 85% des unités opérationnelles satisfaites ou très satisfaites
Facilité d'utilisation et amélioration de l'expérience client pour les utilisateurs internes des services fournis par l'intermédiaire de la solution de gestion intégrée des services	% de satisfaction des utilisateurs	98,9% satisfaits des services du Bureau des services d'infocommunication	96% de personnes satisfaites ou très satisfaites des services fournis par la solution de gestion intégrée des services d'entreprise après un an de mise en œuvre
Réduction du nombre de points de contact permettant aux utilisateurs d'accéder aux services	Nombre de points de contact	Un ou plusieurs points de contact pour chacune des six unités commerciales concernées	Max. 3 points de contact, tous sur la même plateforme
Accès simplifié aux services intersectoriels (c'est-à-dire, les services impliquant plusieurs unités opérationnelles, par exemple un nouveau recrutement nécessitant un espace de bureau, un badge, du matériel informatique et des identifiants)	Nombre de services intersectoriels accessibles au moyen d'une demande unique	Aucun	Au moins deux services intersectoriels accessibles moyennant une seule demande après un an de mise en œuvre

Prestations et budget

Les prestations attendues et le budget correspondant (2022-2023) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Prestations	Budget* (en francs suisses)
Évaluation et définition des besoins de chaque unité opérationnelle	275 000
Conception et mise en œuvre de la plateforme de gestion intégrée des services :	1 225 000
<i>Service d'engagement des clients (catalogue de services intégré, fonctions en libre-service, service desk)</i>	825 000
<i>Processus relatifs aux actifs et à la configuration des services (amélioration des contrôles sur la prestation des services)</i>	200 000
<i>Processus de gestion des niveaux de service (suivi et rapports sur la prestation de services)</i>	200 000
Coût total du projet	1 500 000
<i>Estimation du coût des autres membres du personnel de l'OMPI associés à la gouvernance du projet</i>	172 000

*La gestion du projet est incluse dans le budget par prestation

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents estimés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces coûts seront inclus dans les propositions de programme de travail et budget successives dans le cadre du budget ordinaire. Il est à noter que des économies supérieures aux coûts de fonctionnement sont prévues grâce à la suppression des outils de gestion des services existants, y compris les coûts d'hébergement, ainsi que des contrats d'assistance correspondants.

Coûts de fonctionnement récurrents	Budget (par an) (en francs suisses)
Frais d'utilisation et assistance à la configuration	270 000
Total	270 000

GESTION ET GOUVERNANCE DES DONNÉES

Justification

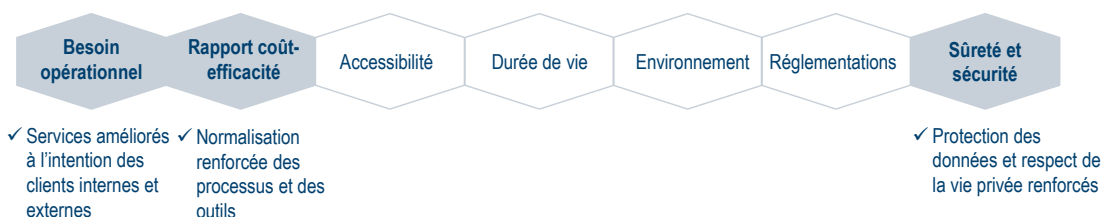
Les secteurs et les processus opérationnels de l'OMPI génèrent une quantité importante de données. De multiples outils sont utilisés au sein de l'Organisation pour gérer et remonter ces données. Ces efforts et ces capacités fonctionnent pour la plupart en silos, certains étant axés sur l'établissement de rapports, tandis que d'autres sont principalement utilisés pour la préparation et le stockage des données.

Une évaluation interne a conclu que la pratique de la gouvernance et de la gestion des données à l'échelle de l'OMPI était insuffisamment développée et qu'aucune structure de gouvernance n'était en place. Les lacunes identifiées qui risquent d'entraver la progression des initiatives opérationnelles sont les suivantes :

- l'absence de gouvernance horizontale, qui se traduit par un cloisonnement des données, entrave à la collaboration et nuit à la qualité et à l'utilisation des données;
- l'application partielle des principes de protection des données personnelles et de respect de la vie privée;
- des inégalités en matière de culture des données, de compétences et de capacités d'analyse ne permettant pas de faciliter au mieux la prise de décision;
- des environnements technologiques inadaptés générant des frustrations lors des phases de collecte et d'analyse des données;
- l'intégration limitée des systèmes, qui génère chevauchements, erreurs et travail supplémentaire; et
- des utilisations variables des normes qui compromettent l'agrégation des données, la gestion des clients et l'administration des données de référence à l'échelle de l'Organisation.

Le programme relatif à la gestion des données propose de combler ces lacunes majeures moyennant une série de projets et d'initiatives visant à jeter les bases pratiques de la gestion des données à l'OMPI.

Facteurs déterminants



Objectifs du projet

Le projet relatif à la gestion et à la gouvernance des données vise les objectifs globaux ci-après :

- veiller à ce que les parties prenantes (internes et externes) puissent trouver, consulter, intégrer et partager les critères applicables aux données pour tous les domaines et tous les types de données;
- établir des principes en matière d'accessibilité et d'utilisation des données fondés sur une gouvernance éprouvée et adaptative, reposant sur des définitions de données opérationnelles (catalogues de données), des capacités d'intégration

(interfaces de programmation d'applications (API)) et des normes communes dans la mesure du possible; et

- améliorer l'utilisation des données pour comprendre ce qui s'est passé, prévoir ce qui pourrait se passer à l'avenir et éclairer la prise de décision.

Lien avec les résultats escomptés et le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI

Résultat escompté	Contribution du projet
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'expérience utilisateur des clients internes et externes - Mise en place d'approche solide de la gouvernance des données - Établissement des bases pour des pratiques efficaces de la gestion des données à l'échelle de l'Organisation
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme de données et environnement d'analyse réactifs et adaptatifs
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des rapports et des analyses aux fins de la prise de décisions éclairées - Principes éprouvés en matière de protection des données et de respect de la vie privée

Avantages escomptés, y compris les niveaux de référence et les niveaux visés

Les avantages escomptés et les critères de réussite du projet sont récapitulés ci-dessous :

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Valeur de référence	Valeur visée
Amélioration de la fourniture de données et d'analyses aux clients internes.	Taux d'adoption (%) des rapports générés à partir des nouvelles sources de données centralisées de l'Organisation Séries de données disponibles via les plateformes en libre-service	n. d. 0	80% des utilisateurs internes utilisent les rapports 3 ¹⁴
Permettre l'analyse et la prise de décision basée sur les données en améliorant la gestion et la connaissance des données.	% de séries de données définies selon des normes claires (p. ex., taxonomies, définitions, usage)	0	50%
Réduire l'exposition au risque de mauvaise gestion des données grâce à des pratiques renforcées de gouvernance et de gestion des données.	% de normes relatives aux données appliquées et contrôlées (p. ex., taxonomies, définitions, usage) Augmentation en % du nombre de domaines d'activité utilisant l'architecture et la gestion de données normalisées	0 1	50% 200%

Prestations et budget

Les prestations attendues et le budget correspondant (2022-2023) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Prestations	Budget* (en francs suisses)
Utilisation des données et normes	100 000
<i>Normes relatives à la gestion des données de référence et mise en œuvre</i>	100 000
Outils d'analyse pour la mise en œuvre des types d'utilisation recensés	450 000
<i>Modélisation, simulation, prévision et optimisation des données</i>	150 000
<i>Systèmes de bases de données, d'entrepôts de données et de lacs de données</i>	150 000
<i>Fourniture de conseils d'experts et supervision de la conception et de l'exécution de l'ensemble des initiatives d'analyse à l'échelle de l'Organisation</i>	150 000
Outils de gestion des données pour la mise en œuvre des flux de données pour les types d'utilisation recensés	450 000

¹⁴ AIMS, Infosec, Économie et statistiques

<i>Applications de partage et de publication de données, y compris portails et services API</i>	150 000
<i>Outils d'intégration et de vérification de la qualité des données</i>	100 000
<i>Solutions de gestion des métadonnées et de catalogage des données</i>	200 000

Coût total du projet	1 000 000
-----------------------------	------------------

<i>Estimation du coût des autres membres du personnel de l'OMPI associés à la gouvernance du projet.</i>	172 000
--	---------

*La gestion du projet est incluse dans le budget par prestation

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents estimés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces coûts seront inclus dans les propositions successives de programme de travail et de budget dans le cadre du budget ordinaire.

Coûts de fonctionnement récurrents	Budget (par an) (en francs suisses)
Plateforme de données pour des domaines d'activité supplémentaires	75 000
Licences Tableau	20 000
Intégration de données en nuage (p. ex., Talend)	15 000
Outil de catalogage des données (p. ex., Colibra)	30 000
Total	140 000

PROJET RELATIF À LA SÛRETÉ ET À LA SÉCURITÉ

AUTHENTIFICATION MODERNE FORTE

Justification

Suite aux faiblesses mises en évidence dans le processus d'authentification interne par Deloitte en 2016, un consultant indépendant a conclu en 2019 que l'OMPI devrait adopter des méthodes d'authentification fortes, modernes et fondées sur les risques de façon à permettre à l'OMPI :

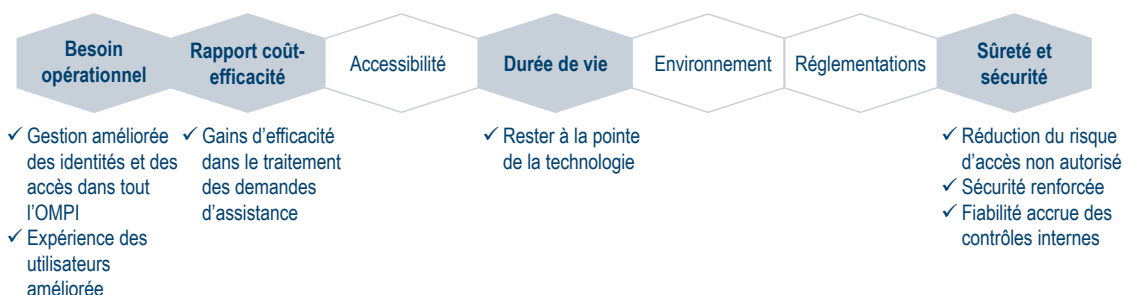
- d'offrir une expérience homogène aux utilisateurs;
- d'accroître la résilience face aux menaces de cyberattaques et de maîtriser les risques pesant sur la sécurité de l'information; et
- de faciliter la transformation numérique de l'OMPI grâce à la mise en œuvre d'une ou plusieurs solutions d'authentification centralisée, normalisée, conforme et d'un bon rapport coût-efficacité.

Le récent audit de la gestion de la cybersécurité a souligné la nécessité de mettre en œuvre une stratégie en matière de sécurité de l'information de la prochaine génération, qui prévoit la mise en œuvre d'une authentification moderne forte comme composante essentielle de la réduction des risques.

Les incidents survenus à l'échelle mondiale montrent qu'aujourd'hui les mots de passe sont considérés comme les principaux points faibles par les pirates, car de nombreuses personnes utilisent des mots de passe intrinsèquement faibles et faciles à deviner, et utilisent souvent le même mot de passe sur de nombreux sites. Ces dernières années, d'importantes violations de données ont entraîné la publication de milliards de combinaisons de noms d'utilisateur et de mots de passe sur des forums clandestins (Dark Web), fournissant ainsi une mine d'informations d'identification à des acteurs malveillants qui les utilisent pour attaquer des organisations dans le monde entier.

Avec l'adoption des modalités de travail à distance par l'OMPI, le périmètre de sécurité s'est étendu au-delà de la sphère traditionnelle d'une organisation protégée par des pare-feu. L'extension du périmètre de sécurité nous oblige à repenser les mécanismes de protection en utilisant un modèle dit de "confiance zéro" qui repose sur l'assurance de la force et de la fiabilité de l'identification de l'utilisateur. Ce modèle dépend de la mise en œuvre et de l'application d'une authentification forte au niveau de l'accès au réseau (c'est-à-dire, pour tous les utilisateurs), ce qui sera le cas grâce à la réussite de ce projet.

Facteurs déterminants



Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif principal d'identifier et de mettre en œuvre la solution d'authentification forte la plus adaptée aux besoins et à l'orientation stratégique et technique de l'Organisation, afin de garantir la sécurité continue des informations appartenant à l'Organisation et de celles dont elle est dépositaire. Le projet visera également à conserver et à réutiliser les capacités existantes, dans la mesure du possible, afin de réduire l'impact sur les utilisateurs, qui devront s'adapter à de nouveaux outils et à de nouvelles procédures.

Lien avec les résultats escomptés et le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI

Résultat escompté	Contribution du projet
<i>Fondation</i>	<i>Donner à notre personnel les moyens de travailler de manière efficace, collaborative et innovante en mettant à sa disposition les ressources, la formation et l'environnement appropriés</i>
5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'expérience utilisateur - Amélioration la gestion des accès données d'identification à l'échelle de l'Organisation
5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de la transformation numérique sécurisée de l'Organisation
5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'assurance de l'efficacité du contrôle interne et réduction de l'exposition aux risques - Renforcement de la résilience de l'Organisation face aux menaces pesant sur la sécurité

Avantages escomptés, y compris les niveaux de référence et les niveaux visés

Les avantages escomptés et les critères de réussite du projet sont récapitulés ci-dessous :

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Valeur de référence	Valeur visée
Expérience utilisateur améliorée	% de satisfaction des utilisateurs	% d'utilisateurs satisfaits de l'expérience d'authentification actuelle (enquête de préalable à la mise en œuvre)	à déterminer après l'enquête préalable à la mise en œuvre
Réduction de l'exposition aux risques informatiques	Évaluation des risques	Risque résiduel avant la mise en œuvre évalué comme moyen à élevé.	Risque résiduel ramené à faible après la mise en œuvre
Contrôles des accès aux sources d'information renforcé	Force des contrôles d'accès	Contrôles d'accès non spécifiques ¹⁵ pour toutes les applications	Application d'identification et accès au niveau des données pour les applications internes

¹⁵ Modalités d'accès généralistes fondées sur des règles simples telles que "l'utilisateur X a accès à l'application Y".

Prestations et budget

Les prestations attendues et le budget correspondant (2022-2023) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Prestations	Budget <i>(en francs suisses)</i>
Acquisition de jetons physiques pour le MFA sur les terminaux (2500 utilisateurs)	250 000
Mise en œuvre du système de gestion des certificats et des jetons	150 000
Intégration de bout en bout avec les systèmes d'appui (Sailpoint, Azure AD, MDM, etc.)	120 000
Coûts d'hébergement pendant la mise en œuvre du projet	30 000
Formation et gestion du changement	50 000
Gestion du projet	297 000
Coût total du projet	897 000
<i>Estimation du coût des autres membres du personnel de l'OMPI associés à la gouvernance du projet.</i>	<i>172 000</i>

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents estimés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces coûts seront inclus dans les propositions successives de programme de travail et budget dans le cadre du budget ordinaire.

Coûts de fonctionnement récurrents	Budget (par an) <i>(en francs suisses)</i>
Licence logicielle (2 500 utilisateurs)	62 500
Système de gestion des certificats et des jetons	30 000
Coûts d'hébergement	15 000
Total	107 500

[Fin du document]